

## Délégation départementale de la Creuse

Pôle Santé Publique et Environnement Service Santé Environnementale Dossier suivi par : M BONJOUR

Téléphone :

05 55 51 81 48

Courriel:

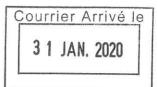
michel.bonjour@ars.sante.fr

Guéret, le 27 janvier 2020

Nos réf.: T:\DDT\DD23\POLE\_SPE\SE\URBANISME\PLU\2020\St\_Victor\_carte\_communale.docx

Vos réf. : votre courrier du 20/12/2019

Dr. Amgra AB Copie: Poly DGS, C. Guerrier



Le Directeur de la Délégation Départementale de la Creuse

à

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

9 Avenue Charles de Gaulle, BP 302 23006 Guéret cedex

Objet : Carte Communale de Saint Victor en Marche

Par courrier du 20/12/2019, vous sollicitez mes services, concernant l'élaboration de la Carte Communale de la commune de Saint Victor en Marche.

S'agissant de cette collectivité territoriale, il existe, sur son territoire administratif, des servitudes publiques concernant des périmètres de protection de captage d'eau potable.

Il s'agit notamment des captages d'eau potable de Beauvais 1 et 2, de Montpeyroux, ainsi que de la prise d'eau potable, appartenant à la commune de Guéret, dénommée « Gartempe », sur la rivière Gartempe, à Saint Silvain Montaigut (carte de localisation ci-jointe).

Seules les ressources d'eau potable de Beauvais 2, de Montpeyroux et de Gartempe bénéficient d'arrêtés préfectoraux d'Utilité Publique, dont vous trouverez, ci-joint à mon courrier de réponse, une copie.

Au vu des documents numérisés communiqués par vos services, il apparait qu'un recensement rigoureux des exploitations agricoles existant sur la commune a été effectué par le cabinet d'études CD Campus Développement. Des zones non constructibles, basées sur les distances d'éloignement réglementaires (article L 111-3 du Code Rural), autour des installations agricoles interdisant l'établissement de construction à usage d'habitation afin d'éviter tout risque de nuisances liées à l'activité agricole ont été définies.

En conséquence, j'émets, en ce qui me concerne, un avis favorable sur le dossier.

P/Le Directeur par intérim L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Louis CHASTANG

